



OBJET DE LA SÉANCE	Conseil Communal
LIEU	Salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	24 juin 2021 - 19 h 15
PARTICIPANTS	Conseil Communal Municipalité Mme la Boursière Presse : M. Arnold Grandjean
ABSENTS, EXCUSÉS	Mme Vera Michalski, MM. Marc Dähler, Sylvain Freymond, Kévin Golay, Philippe Grobéty, Alain Morel et Daniel Regamey
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	Mme Régine Holbing
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés
DATE D'ÉMISSION	22 juillet 2021

### Accueil et bienvenue

Le Président John Desmeules ouvre la séance à 19 h 15.

28 conseillères et conseillers répondent à l'appel (MM. Hervé Buffet et Jeff Laffely arrive peu après l'appel). Mme Vera Michalski et MM. Marc Dähler, Sylvain Freymond, Kévin Golay, Philippe Grobéty, Alain Morel et Daniel Regamey excusés La Municipalité est au complet. Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

### Ordre du jour

→ L'ordre du jour est accepté à l'unanimité à main levée par l'Assemblée.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021

→ Le procès-verbal est accepté tel que présenté à l'unanimité par vote à main levée avec remerciements à son auteure.

#### 2. Comptes 2020 - rapport de la Commission de gestion

Le Président donne la parole à la Municipalité.

→ **M. Didier Amez-Droz** remercie la Commission de gestion pour son travail et le rapport qui a été rédigé. Cette année le repas de fin d'année a été remplacé par le versement d'une prime aux employés. Les bénévoles qui s'occupent de la bibliothèque ont été oubliées, et il s'en excuse, mais cela va être corrigé prochainement. Le bénévolat pour faire vivre cette bibliothèque atteignant ses limites, il suggère de réfléchir à une solution en 2021.

Le Président donne la parole à M. Blaise Arlaud qui lit le rapport de la Commission.

A la fin de la lecture, le Président remercie la Commission et propose à l'Assemblée de passer les comptes points par point.

---

→ **22.3183, Mme Joëlle Prodollet** demande à quoi se rapporte ces frais bancaires et si la Commune a des dettes. M. Didier Amez-Droz lui répond que la Commune n'a pas de dettes, mais que les frais bancaires pour l'année se montent à un total de CHF 3'284.81, il ne s'agit donc pas d'un intérêt négatif.

**31. 4240, Mme Joëlle Prodollet** se demande de quoi il s'agit, Monsieur le Syndic lui répond qu'il s'agit de la dernière parcelle à bâtir de quartier que la Commune possédait. Le montant au m2 avait été fixé en son temps. Il relève qu'il y a beaucoup d'habitants du quartier qui font partie de l'Assemblée.

La parole n'est pas demandée. Le Président rapporte que le règlement stipule de faire voter le rapport de la commission et les comptes séparément. Il propose de voter en un seul bloc, l'assemblée accepte à l'unanimité.

→ **Le Conseil Communal**

- vu le rapport de gestion et le résumé des comptes 2020 présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**d é c i d e**

- d'adopter les comptes 2020 tels que présentés ;
- d'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2020 ;
- d'en donner décharge à la Municipalité.

Résultat du vote: 25 oui, 1 non et 2 abstentions

---

### **3. Communication du bureau**

Le Président remercie l'ensemble du bureau pour son travail, les conseillers qui sont venus apporter leur aide lors des élections le 7 mars dernier et toutes et tous les membres du Conseil pour leur engagement. Il félicite les membres et la Municipalité pour leur réélection et souhaite la bienvenue à M. Norbert Penel au sein de l'exécutif. Il finit en remerciant Mme Sylvette Lamercy pour son engagement tout au long de ces années. Il relève qu'elle a été la première et la seule Municipale de Montricher.

Le souper qui suivra la séance à l'Auberge des 2 Sapins se fera dans les normes COVID 19, soit 4 personnes par table. Ce repas est offert aux conseiller(ère)s pour les remercier des travaux accompli durant l'année.

---

### **4. Communications de la Municipalité**

**M. Caroly Schopfer** demande à faire attention lors du tri des déchets. En effet, il a reçu des remarques par rapport au tri des produits dangereux. Il souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

**M. Cédric Beaud** rapporte que les autorités de l'ASIABE ont été assermentées mercredi 23 juin 2021 à Apples. Le Conseil Intercommunal a peiné à trouver un Président. Finalement c'est M. François Menzel de Vaux-sur-Morges qui a été élu. Il informe le Conseil que lui-même a été élu Président du CODIR pour cinq ans.

Il fait un énorme merci à Mme Sylvette Lamercy. Il raconte avoir passé des années formidables au Conseil communal auprès d'elle et lui offre un présent qui l'amuse beaucoup.

---

**M. Pierre-Yves Morel** informe l'Assemblée qu'en 2010 et 2014, le service forestier a planté 4'000 chênes à la hauteur du Chemin de Pierre-Plates pour pallier à la future disparition d'épicéa à cause du réchauffement climatique. Un contrôle a été effectué. Un chêne sur quatre a résisté, correspondant à ce qui avait été prévu.

Le marché du bois est tendu. Les Etats-Unis et la Chine demandent énormément de bois. Les allemands leur en fournissent. Auparavant, le bois suisse était trop cher à l'export, mais maintenant on leur en fournit beaucoup. Il en résulte un manque de bois chez nous. Malgré cela les prix pour les producteurs forestiers n'ont pas beaucoup augmenté ; CHF 5.00 supplémentaire par m3 en début d'année et encore CHF 5.00 au mois de mai, soit un total de CHF 10.00 supplémentaire par m3. On nous a promis une augmentation de 25% au 1<sup>er</sup> juillet 2021, même s'il n'y croit pas trop.

**Mme Sylvette Lambercy** revient sur les 15 ans passés au sein de la Municipalité. Elle a eu beaucoup de plaisir à exercer son mandat, ce fut une expérience fabuleuse. Elle souhaite bon vent au nouveau Conseil ainsi qu'à la Municipalité pour les cinq prochaines années et un bel été à tous. L'Assemblée la remercie par des applaudissements nourris.

**M. Didier Amez-Droz** remercie le Conseil pour l'acceptation des comptes et pour l'excellente collaboration pendant ces 5 années. Cette législature a connu deux présidents qui ont organisé les séances, piloté les débats et organisé les votations et élections. Fonction qui a été remplie avec civisme. Il remet des cadeaux à MM. John Desmeules et Pierre-André Blanchard ainsi qu'à la Vice-Présidente, Mme Christine Morel et les remercie.

Puis il se tourne vers la Vice-Syndique, il passe en revue son enfance à Cuarnens, son arrivée à Montricher et son intérêt précoce pour la politique. En effet, en 2012 elle a été candidate à la députation et secrétaire pour le même parti. En 1987, elle devint secrétaire du Conseil communal et dès 1994, conseillère communale. En 2006, 35 ans après le droit de vote des femmes, elle est la première candidate à l'exécutif de Montricher. Elle est élue au premier tour et devient la première Conseillère municipale pour la première législature de 5 ans. Son premier gros chantier a été la rénovation de l'Hôtel des 2 Sapins et elle a fini son mandat par la rénovation de la Grande Salle qu'on pourrait baptiser la Sissi Arena. Il a très vite remarqué qu'elle était une personne hyperémotive. Les quatre émotions fondamentales sont peur, tristesse, colère et joie. Il rapporte affectueusement que ces quatre émotions apparaissent et disparaissent en quelques secondes chez sa collègue. Elle a été parfois une mère au grand cœur pour ses collègues comme pour sa Commune. Elle a accompli son travail avec une grande conscience professionnelle. Il termine en disant qu'elle va manquer à ses collègues municipaux et lui souhaite une bonne retraite. L'Assemblée applaudit longuement.

---

## 5. Propositions individuelles et divers

→ **Joëlle Prodoliet** remercie la Municipalité pour la qualité de son rapport de gestion, elle se réjouit des améliorations qui ont été apportées au fil des ans et espère que cela va continuer. Elle remercie également la Boursière pour son travail. Elle note qu'on est sur la bonne voie pour obtenir quelque chose de plus lisible qui va favoriser la compréhension de chacun. Le commentaire de M. Busset sur le bilan est très intéressant, par contre elle regrette que celui-ci n'ait pas été joint comme elle l'avait demandé déjà l'année dernière. Elle reformule ici sa demande pour les comptes 2021.

→ **M. Jean-Pierre Magnin** prend la parole :

*Mesdames, Monsieur le Président, Messieurs,*

*Cela fait plus de 30 ans que je fais partie du conseil communal et j'ai actuellement l'impression d'avoir devant nous la municipalité la plus nébuleuse pour ne pas dire opaque*

---

que j'ai connu. Je m'explique.

Dans la séance du 19 septembre 2019, j'avais posé la question concernant la parcelle 205 : A-t-elle une particularité ou des secrets ? Selon le PV de la séance, M. Cédric Beaud m'a répondu que la parcelle appartenait à M. Didier Amez-Droz et que la municipalité avait accordé, en son temps, un permis de construire sur lequel le SDT a formulé une opposition et une mise en zone réservée cantonale. Il indique que le SDT n'a fourni aucune explication quant aux motifs précis justifiant cette mesure. Enfin cette parcelle tombera sous le coup de la zone réservée communale lorsque celle-ci déploiera ses effets et sera ainsi traitée à parité avec toutes les autres parcelles.

Est-ce que Cédric veut compléter cette réponse aujourd'hui ?

J'ai trouvé en mettant simplement « Montricher parcelle 205 » sur Google et je suis tombé sur le document du Tribunal Fédéral « l'Arrêt du 24 janvier 2020 ». Dans ce document, il est établi que « par décision du 23 mai 2017, la Municipalité de Montricher a levé l'opposition formée par le SDT et a octroyé le permis de construire requis ».

Par acte du 22 juin 2017, le DTE a recouru devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois contre cette décision

Le 7 juillet 2017, le DTE a mis à l'enquête, jusqu'au 7 août 2017, une zone réservée sur la parcelle n 205 ; elle a suscité une opposition de la part de la municipalité qui l'a retirée le 26 janvier 2018

Le 29 novembre 2018, la CDAP a admis, dans la cause AC.2017.0237, le recours déposé par le DTE le 22 juin 2017 et annulé la décision rendue par la municipalité le 23 mai 2017.

Par lettre du 17 décembre 2018, A. a renouvelé sa demande de permis de construire.

Dans sa séance du 21 janvier 2019, la Municipalité a accepté de lever l'opposition du SDT. Elle a formalisé cette décision le 4 février 2019 en levant l'opposition du 10 avril 2017 du SDT et en délivrant le permis de construire requis. Statuant sur le recours déposé par le DTE contre cette dernière décision, la CDAP l'a annulé par Arrêt du 15 août 2019.

A. interjette un recours "de droit public" au Tribunal fédéral contre cet arrêt, concluant, avec suite de frais et dépens, à son admission ainsi qu'à sa réforme en ce sens que le recours déposé par le DTE est rejeté, la décision municipale étant confirmée. Subsidièrement, il requiert l'annulation de l'arrêt attaqué et le renvoi du dossier à l'autorité cantonale pour nouvelle décision dans le sens des considérants à intervenir.

Invitée à se déterminer, la cour cantonale y a renoncé, se référant aux considérants de l'arrêt attaqué. Le SDT, pour le DTE, a conclu, avec suite de frais et dépens, au rejet du recours déposé par A.. Quant à la municipalité, elle a conclu, avec suite de frais et dépens, à l'admission du recours. Le SDT a déposé des observations complémentaires par lesquelles il persiste dans ses conclusions.

Dans les considérants en droit du Tribunal, j'ai retenu deux choses :

- En l'espèce, le recours ne comporte aucune démonstration du caractère arbitraire de l'état de fait de la décision attaquée, de sorte qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération d'autres faits que ceux retenus dans ladite décision.
- La cour cantonale en a conclu que la municipalité devait refuser de délivrer le permis de construire à nouveau requis à partir du moment où le projet du prénommé n'était pas conforme au plan et au règlement de dite zone.

Maintenant, j'ai plusieurs questions :

- Est-ce que cette plaisanterie a coûté aux contribuables de Montricher ?

- 
- *Et combien la commune a-t-elle dû déboursier ?*
  - *Est-ce que le bureau d'Urbanisme a été informé de cet Arrêt ?*

→ **M. Cédric Beaud** répond en ces termes. Ceci n'est pas une plaisanterie. Il voit très bien la manière dont M. Magnin attaque le dossier et ce qu'il pense de la manière dont il a été traité par la Municipalité. Il explique : M. Amez-Droz a déposé une demande de permis de construire complètement valable sur un terrain dont il était propriétaire. La Municipalité a délivré un permis de construire qui a fait l'objet d'un recours, comme stipulé par M. Magnin, au motif que la Commune est surdimensionnée. La Commune de Montricher a soutenu sa décision de délivrer ce permis de construire sur cette parcelle et s'y est tenue jusqu'à la fin. En effet, elle refuse que la Direction générale du territoire et du logement cantonale (SDT) se serve d'une parcelle, comme par hasard appartenant au Syndic, pour forcer la Commune à entrer dans un dézonement par une zone réservée. On voulait à tout prix passer par une zone réservée pendant une période donnée car la Commune avait d'autres projets en cours : celui de M. Golay, à qui on a vendu un terrain, celui de M. Baumberger, à qui une promesse avait été faite, celui de M. Sylvain Freymond en son temps, qui avait des projets près de l'ancienne porcherie. Comme il l'a expliqué à chaque fois, la Municipalité a essayé de tenir au maximum pour pouvoir avancer avec cela. Si M. Amez-Droz n'avait pas été Syndic de la Commune, il est persuadé que sa maison serait déjà construite ; la victime c'est lui.

Quand la Commune de Montricher décide de défendre ses droits à bâtir, ses zones, ses terrains et ses propriétaires dans leur ensemble, elle le fait, c'est clair avec de l'argent public. Non pas pour une seule personne, mais pour l'ensemble des habitants du Village et du patrimoine. Il conclut par dire à M. Magnin que s'il cherche à lui faire dire qu'il a été dépensé quelques milliers de francs pour défendre un permis de construire sur une propriété de M. Amez-Droz, il peut répondre par l'affirmative et vit très bien avec cela au même titre que cela a été fait pour d'autres causes ou d'autres gens dans le village. Il pense que communauté sert à défendre un patrimoine commun même s'il faut pour cela se servir de l'argent public.

→ **M. Jean-Pierre Magnin** relève que la Municipalité a passé 2 ou 3 fois par-dessus les décisions cantonales, il ne pense pas qu'elle aurait fait la même chose pour un autre habitant. Il demande si le Bureau de l'Urbanisme a été informé de cet Arrêt. Ce à quoi **M. Beaud** lui répond que c'est le cas et que ce même bureau les a soutenus de A à Z. Les choses sont complètement transparentes sur la zone réservée. Il répète que cette zone a subi la double peine, la zone réservée cantonale et la zone réservée communale. Il espère sortir de cet état de fait avec le plan d'aménagement communal durant cette législature. Pour lui, ce n'est pas en remuant de tels dossiers et en les prenant par ce bout qu'on va y arriver.

→ **M. Jean-Pierre Magnin** lit sa conclusion :

*Je suis très surpris par ces explications reçues lorsque j'avais posé la question, car à cette date la Municipalité était au courant des nombreuses démarches entreprises et des diverses décisions annoncées par la CDAP. La Municipalité s'est passablement expliquée sur ce dossier, sans parité envers les autres propriétaires de la commune en faisant tout pour ne pas ébruiter ce cas ni en faire part au législatif et encore moins à la commission PGA.*

*A force de passer outre les décisions de l'Etat, je pense que cela ne va pas simplifier l'avancée des dossiers de notre commune. L'Etat a une bonne mémoire, je vous fais part d'une phrase dans la réponse à l'avis préliminaire concernant la révision du plan d'affectation communal du 6 novembre 2020 qui est : en référence au courrier du 14 novembre 2017, nous rappelons*

---

*que la Direction générale du territoire et du logement s'était déjà déterminée négativement par rapport aux emprises sur des surfaces d'assolement pour la déchetterie.*

*Je demande que l'Arrêt du Tribunal Fédéral du 24 janvier 2020 soit annexé au procès-verbal de cette assemblée.*

→ **Mme Christine Morel** prend la parole :

*M. Le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Je me permets de prendre la parole pour lancer une réflexion suite à la dernière séance du conseil du 27 mai dernier.*

*En préambule. Je me suis présentée comme membre du conseil il y a 10 ans, je suis quelqu'un qui aime mon village, les gens, la vie associative, les projets etc...j'ai été élue avec un petit sentiment de fierté tout de même et une responsabilité envers les personnes qui ne m'avaient pas tracées.*

*Une première législature se passe, super, ravie, j'ai appris beaucoup de choses, découvert des personnes, donc je me représente. Je suis réélue toujours aussi motivée par cette fonction de conseillère.*

*Voilà qu'au fil des mois, des séances de conseil, l'ambiance se dégrade, des tensions se créent... pourquoi? Est-ce bien important de connaître la raison ou les raisons? Je ne crois pas. Arrive le moment de décider de se représenter ou pas pour la prochaine législature et là. J'hésite. Mes idéaux vacillent mais étant quelqu'un d'assez positif, je me dis « Allez, on verra, ça ira mieux! »*

*Malheureusement, pas eu le temps de recommencer la nouvelle législature que je suis déjà en train de regretter mon choix!*

*Ce qui s'est passé au dernier conseil m'a attristée, déçue et questionnée.*

*Ce genre de démarche au sein d'un groupe, ce n'est pas sain. Des regards de travers, des interrogations, des malaises se créent!*

*Que pense celui qui n'a pas été avisé de la démarche? Mettons-nous 2 min à sa place.*

*« J'ai cru que je faisais partie d'une équipe?*

*On ne me connaît peut-être pas assez?*

*On ne m'apprécie pas?*

*Mais qu'ai-je bien pu faire?*

*On n'a pas les mêmes idées, ah ça doit être ça! »*

*Mais pourquoi des discussions par derrière? Assumer ces idéaux pas toujours faciles devant 35 personnes! Il est là tout le challenge!*

*Un sentiment de diviser pour mieux régner je ne sais pas, mais créer des tensions, ça s'est sûr!*

*Nous sommes un groupe de 35 personnes qui devons travailler ensemble, pas facile j'en conviens, déjà 2 cela peut être déjà conflictuelle.*

*Nous sommes des adultes capables de discernements et de réflexions à qui on a confié le bon fonctionnement d'une commune. Quelle chance! Utilisons ces capacités alors!*

*Si on commence à se monter les uns contre les autres, ouah, les viennent-ensuite ont intérêt à se tenir prêts.*

*Je rappelle qu'il est possible de se réunir entre conseillers pour discuter tous ensemble d'éventuels dysfonctionnements graves. Ça serait plus productif et correct de trouver des solutions ensemble malgré des avis sûrement bien différents.*

---

---

*On sait qu'on a tous des idées et des couleurs politiques différentes mais c'est cela qui devrait rendre les discussions intéressantes et non houleuses. Nous avons aussi plus ou moins d'affinités entre nous, mais c'est la vie et notre rôle est de respecter les idées de chacun et les êtres humains que nous sommes.*

*Nous avons tous signé et prêté serment pour notre commune et son développement et non pour créer des tensions et des clivages au sein du conseil et des habitants.*

*Mon souhait le plus cher maintenant en tant que membre du conseil et vice-présidente et que chaque conseiller qui sera là pour la prochaine législature réfléchisse pourquoi il est là, dans quel but et dans quelle ambiance il souhaite continuer à travailler. Et comme je vous l'ai dit en dessus, je suis quelqu'un de positif donc j'y crois.*

*D'ailleurs pour conclure, je tiens à relever le magnifique geste de François Morel lors de l'assermentation de jeudi passé.*

*Donner ses notes préparées à celui qui l'a battu lors de l'élection du président! Bravo! quelle classe et quel fair-play, c'est exactement dans cette ambiance que nous pouvons faire du bon travail et avancer dans cette nouvelle législature.*

*Continuons ainsi!*

*A bon entendeur.... Merci pour votre attention Et bonne soirée.*

L'Assemblée l'applaudit.

→ **M. Olivier Bédard** prend la parole :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs*

*Lors du dernier Conseil, nous avons accepté le Préavis concernant l'accord entre la Société de l'Abbaye et la Commune.*

*Qui d'entre nous, Conseillères, Conseillers, n'a pas de proche ou de loin, un lien avec la Jeunesse ou l'Abbaye ? Très peu je pense.*

*Ce lien rapporté à l'ensemble de la population de Montricher est-il identique ? je n'en suis pas sûr.*

*Je me dois, en tant que Conseiller, d'être un porte-parole de la population. Si on répercute les décisions de ce préavis, cela veut dire une perte ou une diminution d'entrée annuelle pour la Commune de CHF 20'000.00*

*Sans vouloir aucunement porter atteinte à des traditions de notre village pour la Jeunesse ou l'Abbaye, j'estime cependant que ce préavis tel qu'il a été élaboré, encore fallait-il avoir cette idée, est « farfelu ». Si l'on pense à d'autres communes de notre Canton, il pourrait passer pour luxueux.*

*J'aimerais que l'on puisse à l'avenir plancher sur des choix mesurés sans pour autant porter atteinte à la beauté de notre Grande Salle rénovée.*

→ **M. Didier Amez-Droz** souhaite rectifier le montant, il s'agit de CHF 10'000,00 par année et non CHF 20'000.00. Sur le reste il n'a rien à répondre.

→ **M. Gilles Brocard** n'a pas pu se représenter au Conseil pour des raisons personnelles, il s'agit donc de sa dernière séance du Conseil. Il tient à remercier chaleureusement les habitants de Montricher de l'accueil qui lui a été réservé dans le Village depuis son arrivée de Morges il y a près de 10 ans.

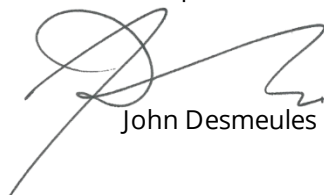
La parole n'étant plus demandée, le Président clos cette dernière séance de la législature.

---

Séance levée à 20 h 30

---

Le président



John Desmeules

La secrétaire



Régine Holbing

---

**Prochaines dates :**

Jeudi 23 septembre 2021	Conseil communal
Dimanche 26 septembre 2021	Votations fédérales
Dimanche 28 novembre 2021	Votations fédérales
Samedi 4 décembre 2021	Conseil communal

---